



Après le succès de la mobilisation du 05 décembre, malgré le message de refus très clair que des millions de citoyennes et citoyens ont envoyé au gouvernement, celui-ci s'entête à ne rien vouloir retirer du projet. C'est pour cette raison que les personnels de l'Éducation Nationale réunis en Assemblée Générale à Melun ont décidé d'organiser une manifestation sur Melun le mardi 10 Décembre et de poursuivre ainsi la mobilisation contre la réforme des retraites et l'instauration d'un régime unique par points. Cette réforme consiste en une casse pure et simple du modèle social construit au lendemain de la Guerre par le Conseil national de la Résistance, et les propositions avancées confirment les craintes de nos organisations syndicales d'une véritable régression sociale et d'un appauvrissement généralisé des pensionnés, tous secteurs confondus. Ces réformes sont indissociables de la casse du statut de la Fonction publique et de la destruction des services publics. Tous perdants avec ce projet de retraite universelle par points ! Il doit donc être définitivement abandonné et il faut revenir sur les mesures qui ont depuis de nombreuses années dégradé le montant des pensions.

MARDI 10 DECEMBRE
MANIFESTONS ENSEMBLE A MELUN 9h30
Parcours : cité administrative vers place Saint Jean

Le système de retraite de la Fonction publique d'Etat, c'est quoi ?

- les retraites sont régies par le Code des pensions civiles et militaires : les retraites sont financées par le budget de l'Etat, il s'agit d'un salaire continué
- la retraite est calculée sur les 6 derniers mois de salaires en raison de l'avancement à l'ancienneté, garantie de leur indépendance vis-à-vis de la hiérarchie pour un meilleur service aux usagers.
- le financement des retraites repose sur le recrutement d'agents titulaires : plus on « dégraisse », plus on recourt aux contractuels, on externalise les missions au privé, plus le déficit augmente.

Au final, à carrière équivalente, les niveaux des pensions de retraite du privé et du public sont les mêmes !

Ni privilèges, ni inégalités, mais des spécificités qui tiennent compte de la réalité des carrières tout en garantissant une Fonction publique au service de tous les travailleurs y compris du privé !

La réforme des retraites, c'est quoi ?

Le gouvernement met en avant l'égalité pour réformer l'ensemble des régimes, en les alignant tous sur une retraite par points : un euro cotisé = le même nombre de points acquis par tous.

- **La prise en compte de tous les salaires fait automatiquement baisser** le niveau de toutes les pensions ;
- **La « règle d'or » bloquant le montant global de la Caisse de retraites à 14% du PIB** entraîne mathématiquement une baisse des pensions, puisque la même somme est, ou sera à répartir entre plus de monde et signifie donc une baisse du montant reçu par chacun ;
- **La valeur des points varie en fonction de la conjoncture économique et de la démographie**, le montant des retraites peut donc être revu à la baisse à tout moment ;
- **La valeur de service du point ne peut donc pas être connue** à l'avance et rend impossible toute visibilité sur le montant de sa future pension.

Les pensions baisseront donc et/ou il faudra travailler beaucoup plus longtemps !

Exemple pour un assimilé certifié (certifié, PLP, CPE, PE) ayant commencé sa carrière à 24 ans et atteignant la hors-classe à 51 ans (carrière moyenne)

Age de départ	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans
Pension nette aujourd'hui (moins CSG, CRDS et CASA)	1 740	1 905	2 076	2 253	2 436	2 626
Décote ou surcote système actuel (Code pensions CPCM)	75%	80%	85%	90%	95%	100%
Pension nette projet réforme (en euros)	1 314	1 440	1 572	1 709	1 851	1 999
Décote ou surcote réforme	86%	91%	96%	101%	106%	111%
Baisse ou hausse en euros pension actuelle/réforme	- 426	- 465	- 504	- 544	- 585	- 626
Baisse ou hausse en pourcentage pension actuelle/réforme	-24 %	- 24%	- 24%	- 24 %	- 24%	- 24 %

Quels liens avec la réforme des statuts de la fonction publique ?

En faisant disparaître notre régime de retraite, le gouvernement s'attaque à notre statut de fonctionnaire auquel il est lié. Parallèlement à la réforme des retraites, le gouvernement entend supprimer 120 000 postes dans les trois versants de la Fonction publique, et mettre un terme à la Fonction publique de carrière garantie par le Statut en application du rapport Comité Action Publique 2022 (CAP-22).

Que prévoit la réforme de la Fonction publique ?	Quelles en seront les conséquences ?
<p>→ Suppression des revalorisations salariales générales sur la base de la grille indiciaire et mise en place de primes individualisées attribuées par les « chefs » ;</p> <p>→ Généralisation des évaluations sur objectifs et des « compétences » des agents ;</p> <p>→ Institutionnalisation de la polyvalence, comme cela a été fait à Pôle emploi ou dans les Finances publiques, pour pouvoir supprimer les postes de nos collègues ;</p> <p>→ Recours au contrat de droit privé comme voie normale d'accès à certaines missions de service public ;</p> <p>→ Externalisation d'un maximum de missions de service public, soit par la sous-traitance comme dans l'énergie et le rail, soit en privatisant l'ensemble des missions, comme pour l'orientation des élèves et l'entretien des collèges.</p>	<p>→ Généralisation de la concurrence entre les agents pour accéder aux primes dont le montant des retraites dépend : ces primes et indemnités, intégrées dans le calcul de la retraite à points, ne permettent pas de compenser la perte par rapport au système actuel.</p> <p>→ Substitution de la logique des résultats comptables à la qualité du service apporté : résultats aux évaluations nationales et mise en concurrence des établissements.</p> <p>→ Disqualification et augmentation de la charge de travail nous empêchent de servir nos concitoyens : ne pas pouvoir faire notre travail correctement génère de la souffrance.</p> <p>→ Disparition des principes de la Fonction Publique et fin des garanties d'un service impartial, neutre, égalitaire, etc. : notre mission perd tout son sens.</p> <p>→ Soumission à la logique du profit des entreprises et du marché : le prix discrimine l'accès au service et c'est la qualité, voire la sécurité, qui sont mises à mal.</p>

Ces réformes ne sont pas inéluctables ! Il faut :

- **exiger le retrait de tout projet de réforme visant à instaurer un régime unique par points et le maintien de notre régime de retraite de la Fonction publique d'Etat ;**
- **conforter et améliorer les dispositions du système actuel et des régimes pour garantir un haut niveau de pensions à toutes et tous ;**
- **exiger des mesures pour revenir sur la dégradation du montant des pensions générée par les réformes successives depuis 1993 ;**
- **exiger le retour au départ à 60 ans avec 75% du dernier salaire ;**
- **exiger la prise en compte des années d'étude dans le calcul de la retraite.**

MANIFESTONS ENSEMBLE

MARDI 10 Décembre

Melun 9h30

Cité Administrative vers place Saint-Jean